

# Corona: règles de base et dernières mesures

(mises-à-jour jusqu'au 21/05/2021 compris)

## Règles de base

**Respectez les 4 règles de base pour arrêter la propagation du coronavirus. En outre, vous devez suivre un certain nombre de mesures imposées par le gouvernement.**

- Appelez le médecin si vous êtes malade ou si vous avez des symptômes et restez à la maison.
- Limitez vos déplacements non essentiels.
- Rencontrez les autres à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- Lavez-vous fréquemment les mains à l'eau et au savon.

### Autres mesures à suivre :

- Tout le monde peut avoir [1 contact rapproché](#).
- Vous pouvez accueillir chez vous un maximum de 2 personnes en même temps si ces personnes appartiennent au même foyer (sans compter les enfants jusqu'à 12 ans inclus).
- Vous pouvez [rencontrer à l'extérieur un maximum de 10 personnes](#) au total.
- À l'extérieur, toute personne âgée de plus de 12 ans doit avoir un [masque buccal](#) avec soi à tout moment.
- Donnez vos coordonnées lorsqu'on vous les demande.
- Le [télétravail](#) est obligatoire dans la mesure du possible.
- Une interdiction de rassemblement s'applique de minuit à 5 heures du matin. Vous n'êtes autorisé·e à vous réunir dans un espace public qu'avec un maximum de 3 personnes ou les membres de votre foyer.
- Faites preuve d'une prudence accrue chez les personnes qui appartiennent à un groupe à risque :
  - les personnes de 65 ans et plus
  - les diabétiques

- les patients cardiaques, pulmonaires ou rénaux
- les personnes qui sont plus sujettes aux infections

## Dernières mesures de lutte contre le coronavirus

### À partir du 9 juin

#### **Conditions pour ces assouplissements :**

- *80 % des personnes vulnérables (les plus de 65 ans et les adultes souffrant d'affections sous-jacentes) doivent avoir reçu au moins 1 dose d'un vaccin 15 jours auparavant.*
- *Ne pas dépasser le seuil de 500 patients Covid en soins intensifs.*

#### **Rencontres**

- À la maison, vous pouvez recevoir 4 personnes à l'intérieur, sans compter les enfants.
- Ces 4 personnes ne doivent pas avoir un lien de parenté entre elles ou avec vous.

#### **Les cafés et les restaurants**

- sont autorisés à recevoir à nouveau des personnes à l'intérieur :
  - de 8h à 22h
  - avec un maximum de 4 personnes à une table (sauf si votre foyer est plus nombreux)
  - à une distance de 1,5 mètre les uns des autres
  - le port d'un masque buccal est obligatoire si vous quittez la table
- Heures d'ouverture des terrasses : 8h-23h30.

#### **Le travail à domicile**

- reste obligatoire.
- Il est permis de retourner 1 jour par semaine au poste de travail pour qu'au maximum 20 % du personnel soit présent en même temps.
- Dans les petites entreprises de moins de 10 travailleurs, un maximum de 5 personnes peuvent être présentes en même temps.
- Il est recommandé de tester régulièrement les travailleurs.

#### **Événements, concours, concerts et spectacles**

- À l'intérieur :
  - à 200 personnes ou 75 % de la capacité de la salle
  - public assis, à une distance sûre l'un de l'autre et port d'un masque buccal.
- À l'extérieur :
  - à 400 personnes
  - respect des distances de sécurité et port du masque buccal.

### **Centres de fitness**

Les centres de fitness peuvent ouvrir s'ils suivent les protocoles de ventilation et installent un compteur qui mesure la qualité de l'air.

### **Compétitions et entraînements sportifs non professionnels**

À 50 personnes à l'intérieur et 100 à l'extérieur (sauf pour les sports impliquant un contact).

### **Fêtes et réceptions**

Avec un maximum de 50 personnes à l'intérieur.

- Services du culte, mariages et funérailles  
Jusqu'à 100 personnes à l'intérieur et 200 personnes à l'extérieur.
- 
- Les foires, brocantes et marchés aux puces  
peuvent à nouveau avoir lieu de la même façon que les marchés alimentaires.
- Activités et camps des jeunes
- À 50 personnes.
- Sans nuitée.
- Le pré-testing est recommandé.
- Peuvent également reprendre leurs activités ou rouvrir s'ils prévoient la ventilation nécessaire :
  - les cinémas
  - les bowlings
  - les saunas publics (les saunas privés étant déjà ouverts)
  - les plaines de jeux intérieures
  - les piscines tropicales
  - les casinos
  - les salles de jeux électroniques
  - les agences de paris
  - la vente en porte-à-porte

- les manifestations et protestations jusqu'à 100 personnes, selon un parcours préalablement défini

## **A partir du 1er juillet**

### **Conditions pour ces assouplissements :**

- *60 % de la population adulte a reçu un premier vaccin.*
- *Ne pas dépasser le seuil de 500 patients Covid en soins intensifs.*

## **Horeca**

Le Comité de concertation est encore en train de décider comment les règles intérieures et extérieures vont évoluer.

## **Travail à domicile**

Le travail à domicile n'est plus obligatoire, mais recommandé, de même que le dépistage régulier des travailleurs.

## **Shopping**

Le shopping est autorisé avec plus de 2 personnes et plus de 30 minutes.

## **Événements, concours, concerts et spectacles**

- À l'intérieur :
  - maximum de 2000 visiteurs ou 80 % de la capacité de la salle.
  - public assis, respect des distances de sécurité et port d'un masque buccal.
- À l'extérieur :
  - maximum de 2500 visiteurs
  - respect des distances de sécurité et port d'un masque buccal.

## **Compétitions et entraînements sportifs non professionnels**

Sont autorisés sans restriction.

## **Fêtes et réceptions**

Avec un maximum de 100 personnes à l'intérieur.

## **Services de culte, mariages et funérailles**

Avec un maximum de 200 personnes à l'intérieur ou 400 à l'extérieur.

### **Activités et camps des jeunes**

- À 100 personnes .
- Avec nuitée.
- Le pré-testing est recommandé.

### **Voyages non essentiels à l'étranger**

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. L'Europe travaille à l'élaboration d'un certificat Covid qui vous permettra de démontrer que vous avez été vacciné·e, que vous avez été testé·e négatif·ve ou que vous avez des anticorps. Mais il y a encore beaucoup d'incertitudes à ce sujet.

### **À partir du 30 juillet**

#### **Événements, concours, concerts et spectacles**

- À l'intérieur :
  - au maximum 3000 visiteurs
  - respect des distances de sécurité et port d'un masque buccal.
- À l'extérieur :
  - au maximum 5000 visiteurs
  - plus de 5000 visiteurs à partir du 13 août si les visiteurs sont vaccinés ou peuvent présenter un test PCR négatif

#### **Fêtes et réceptions**

Avec un maximum de 250 personnes à l'intérieur.

### **Activités et camps des jeunes**

- À 200 personnes.
- Y compris la nuitée.
- Le pré-testing est recommandé.

#### **Foires commerciales**

Suivent les règles des autres entreprises fournissant des biens et des services.

### **A partir du 1er septembre**

#### **Conditions pour ces assouplissements :**

- *70 % de la population adulte est entièrement vaccinée.*
- *Ne pas dépasser le seuil de 500 patients Covid en soins intensifs.*

### **Événements, concours, concerts et spectacles**

Le nombre de participants n'est pas encore connu.

### **Événements de masse à l'intérieur et à l'extérieur**

Les visiteurs doivent pouvoir présenter une preuve de vaccination ou un test PCR négatif.

### **Sans restriction :**

- les activités et camps des jeunes (le pré-testing est recommandé).
- les services de culte, les mariages et les funérailles.
- les fêtes et réceptions à l'intérieur
- les marchés, fêtes foraines, brocantes et marchés aux puces.